

ÉCOLE DE LA SOURCE

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 1^{er} FÉVRIER 2021 VIA LA PLATE-FORME TEAMS

Sont présent(e)s : Mmes Sylvie Desnoyers
Isabelle Dorval
Marie-Claude Gravel
Isabelle Martineau
Chantal Moffet
Mélissa Patry

Mrs. Jean-François Durand
Philippe Gimaiël
Frédéric Parrot

Est absente : Mme Dominique Cyr

1. **Mot de bienvenue**

Monsieur Parrot souhaite la bienvenue à tous les membres en cette première rencontre de 2021.

Résolution : CÉ-007-20-21-009

2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Lecture de l'ordre du jour par M. Parrot. Aucun point ajouté, mais nous décidons de laisser ouvert l'ordre du jour.

Monsieur Gimaiël propose d'adopter l'ordre du jour et il est appuyé par Monsieur Durand.

Résolution : CÉ-007-20-21-010

3. **Suivi et adoption du procès-verbal du C.É. du 30 novembre 2020**

Monsieur Parrot demande s'il y a des commentaires ou des questions concernant la rédaction du procès-verbal. Madame Martineau fait part d'une petite coquille qui s'est glissée au point 10. Nous aurions dû lire Monsieur Parrot. Pour le reste tout est conforme.

Madame Gravel propose d'adopter le procès-verbal du 30 novembre 2020 et il est appuyé par Mme Patry.

Monsieur Parrot demande un suivi du point 7.2 concernant les outils technologiques. Madame Moffet informe les membres que si une classe devait fermer qu'il serait facile de nous débrouiller avec l'équipement que nous avons présentement. Si l'école doit fermer, nous ferons l'impossible pour répondre aux besoins des élèves.

4. **Questions du public**

Aucun public. Par contre, nous demandons des suggestions pour des compagnies de photos scolaires.

5. **Reddition de comptes de la direction**

Mme Moffet ne présente pas de reddition de compte. Elle mentionne qu'il n'y aura pas de surplus cette année. Et suite à l'arrivée d'une nouvelle élève, nous avons besoin de services supplémentaires en TES jusqu'en juin. Elle sera supervisée par Madame Sharon notre TES école.

Nous avons reçu la somme de 991 \$ pour consolider les apprentissages en dehors des heures de l'école. Cette somme servira à l'aide aux devoirs.

6. **Correspondance reçue**

Monsieur Parrot a reçu l'annuaire du Centre des services scolaire de la Capitale.

7. **Travaux du conseil**

7.1 **Santé globale**

Dans le cadre du programme de la santé globale, Madame Isabelle a fait des Queenzy pendant les après-midis avec les groupes. Pour le moment, il n'y a rien de spécial à l'horaire.

Madame Gravel offre sa patinoire pour une future activité.

7.2 **Service de garde**

Le lundi 8 février aura lieu une journée pédagogique qui a été ajoutée au calendrier scolaire.

L'application Hop Hop au service de garde va très bien. À compter d'aujourd'hui, les parents doivent payer pour avoir accès à ce service.

Résolution : CÉ-007-20-21-011

7.3 **Répartition des montants reçus par l'établissement pour les mesures dédiées et protégées**

Voici des exemples de ces mesures :

-Madame Moffet mentionne qu'il n'y a plus de budget pour les collations au service de garde. Nous avons une nouvelle mesure d'aide alimentaire, mais qui doit servir uniquement à l'école. Nous ne pouvons, malheureusement, pas offrir des pizzas comme récompense aux élèves avec cette mesure. Certaines restrictions s'appliquent.

- Des petits traîneaux seront achetés pour les élèves au préscolaire. Au printemps, nous allons voir ce qu'il manque au service de garde pour procéder à l'achat de matériel, comme des jeux, ballons, etc.

-Nous avons conservé le budget de 5 131 \$ pour les sorties culturelles, mais avec la pandémie, nous ne pouvons pas faire venir quelqu'un à l'école pour le moment ni faire de sortie.

Madame Moffet demande une résolution afin de démontrer que les sommes allouées pour l'école ont été présentées.

Le conseil d'établissement de l'école de la Source confirme que son centre de services scolaire de la Capitale a transféré un montant de 13 735 \$ dans le cadre des mesures protégées. Confirme également que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.

Madame Gravel propose d'adopter le modèle de répartition des montants reçus par l'établissement pour les mesures protégées. Elle est appuyée par Monsieur Gimaiel.

7.4 **Critères de sélection d'une direction d'école**

Ce point sera discuté à la fin entre les membres du conseil d'établissement seulement.

7.5 **Inscriptions 2021-2022**

L'inscription aura lieu du 8 au 12 février 2021 en ligne. Selon les prévisions, nous devrions avoir encore, cette année, deux classes de préscolaire.

7.6 **Projet éducatif**

Nous analyserons, cette semaine, les résultats des élèves afin d'identifier nos élèves à risque et d'apporter le soutien nécessaire.

Madame Sharon, notre TES, passera dans les classes pour passer un questionnaire aux élèves concernant l'intimidation à l'école.

En ce qui concerne les bulletins, nous n'avons pas encore réponse quant à la pondération.

7.7 **Vie de l'école + Covid-19**

Pour le moment, c'est assez tranquille de ce côté. Vendredi dernier, quelqu'un est venu pour vérifier la qualité de l'air dans 4 locaux. La prise a été faite avant que les élèves arrivent dans la classe, ensuite 10 minutes après qu'ils soient entrés et une heure après. Nous devrions avoir les résultats sous peu.

Si nous devons fermer une classe, chaque parent serait appelé. Aucun courriel ne sera acheminé.

8. **Ajout de points**

Aucun autre point n'est ajouté.

9. **Rapport au comité de parents**

Monsieur Durand fait un résumé des deux dernières rencontres. Il a été question de :

- L'application des mesures
- De plaintes des parents lors de fermeture d'une classe
- Des montants de tutorat pour la santé mentale
- Pas de nouveaux sur la pondération des notes sur le bulletin
- De l'élection de la protectrice de l'élève
- Formation le 10 février offerte aux parents sur la gestion des lunchs dans un thermos
- Semaine des enseignants

Résolution : CÉ-007-20-21-012

10. **Levée de l'assemblée**

Puisque l'ordre du jour est épuisé, Madame Gravel propose la levée de l'assemblée. Elle est appuyée par Madame Patry. La séance est levée à 19 h 35.

Madame Moffet se retire et les membres discutent des critères de sélection d'une direction d'école.

Monsieur Parrot fait une courte lecture de la lettre qui devra être remise au plus tard le 9 mars. Nous demanderons que la nouvelle direction fasse confiance à son équipe et qu'elle soit aussi présente auprès des élèves que Madame Chantal. Monsieur Parrot nous fera parvenir par courriel une proposition de lettre et nous devons donner notre opinion.

Sylvie Desnoyers,
Secrétaire du conseil d'établissement

Chantal Moffet,
Directrice

Frédéric Parrot,
Président